

Politique de la ville en Normandie : quel visage en 2022 ?

La politique de la ville concerne plus de cinq millions d'habitants en France, dans 1 500 quartiers prioritaires (QPV). C'est une politique nationale qui se décline localement via des contrats locaux, à l'échelle intercommunale, appelés « contrats de ville ». En Normandie, on trouve 62 QPV pour 21 contrats de ville, représentant 5,8 % de la population normande. Ce zoom propose quelques éléments de cadrage sur le sujet ainsi que les perspectives, les contrats de ville arrivant à échéance fin 2022.

LA POLITIQUE DE LA VILLE, C'EST QUOI ?

Pour pallier les inégalités sociales et urbaines, la France a mis en place, et ce depuis la fin des années 70, la politique de la ville. Concrètement, c'est une politique globale et transversale, en faveur des populations les plus vulnérables et des quartiers qu'elles habitent, les quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV), ainsi nommés depuis 2014.

Précisément, sur l'ensemble du territoire, la géographie prioritaire actuelle compte 1 514 quartiers. On peut y ajouter les Territoires de veille active, territoires non retenus dans la géographie prioritaire mise en place en 2014, mais qui restent fragiles.

Les QPV ont été délimités par un critère unique : le revenu moyen par habitant. Cette géographie prioritaire a en effet été identifiée à partir d'une méthode prenant en compte la pauvreté monétaire. Les QPV sont des territoires de plus de 1 000 habitants concentrant une majorité de population à bas revenus.

Institué par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le contrat de ville amène des acteurs à se concerter et à concentrer et/ou adapter leurs interventions sur les quartiers prioritaires. Les intercommunalités et l'Etat pilotent le contrat de ville, en lien avec les communes concernées. Ce document contractuel repose sur trois piliers :

- La cohésion sociale incluant la réussite éducative, le soutien à la parentalité, la santé...
- La rénovation urbaine qui aborde les questions des transports et du cadre de vie
- Le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle.



Des thématiques transversales, comme la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations sont également traitées à travers ces contrats.

D'autres zonages sont associés à la politique de la ville :

- les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +) pour réduire les écarts de réussite entre les élèves
- les projets d'aménagement du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) pour la réhabilitation de 600 quartiers
- « Territoires entrepreneurs » (anciennement zones franches urbaines - ZFU) pour redynamiser des quartiers par la relance de l'activité économique et donc de l'emploi
- les quartiers de reconquête républicaine (QRR) pour lutter contre la délinquance et les trafics en déployant des moyens de police supplémentaires dans des lieux ciblés.



Aux QPV normands s'ajoutent ainsi :

- 22 projets NPNRU
- 7 territoires entrepreneurs (superposés sur certains QPV).

Et également :

- 3 cités de l'emploi (Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, Val-de-Reuil)
- 1 territoire zéro chômeur longue durée (Colombelles, qui intègre 1 QPV).

A noter :

La « cité de l'emploi » est un dispositif expérimental visant à répondre à la problématique spécifique de la persistance d'un haut niveau de chômage dans les QPV. Fondée sur une démarche d'intervention de proximité auprès de publics divers (chômeurs de longue durée, jeunes, mères célibataires, primo-arrivants...), l'ambition de ces cités est de parvenir à mieux coordonner un large panel d'acteurs de terrain, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. A ce jour, Le Havre Seine Métropole, Val-de-Reuil et la communauté urbaine de Caen-la-mer sont les trois cités de l'emploi en Normandie.

La fiche sur le site « Mesures et Dispositifs ».



Normanvilles, le centre de ressources régional Politique de la ville

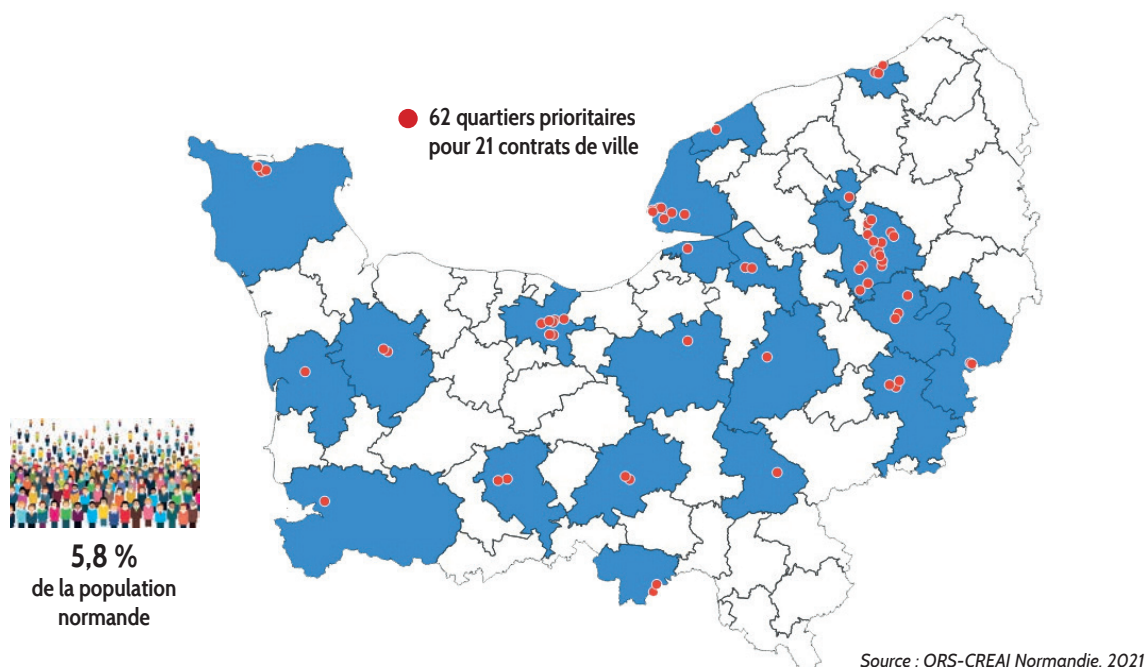
Ce centre de ressources, labellisé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), est porté par l'association ORS-CREAI Normandie. Il s'adresse aux acteurs des territoires politique de la ville dans leur diversité (professionnels et élus des collectivités, services de l'Etat, associations, chercheurs...), à travers trois missions :

- Faciliter la mise en réseau pour décroisonner les cultures institutionnelles et les pratiques professionnelles, notamment par la mise en place de journées de rencontres et d'échanges
- Appuyer et accompagner les acteurs locaux par l'échange, avec des cycles de qualification, des sessions de formation, des groupes de travail, des journées thématiques, des visites de terrain, des journées de sensibilisation...
- Réunir et diffuser l'information pour les acteurs (lettre d'information sur les politiques en lien avec la politique de la ville, fonds documentaire, dossiers thématiques, fiches décrivant les expériences locales...)

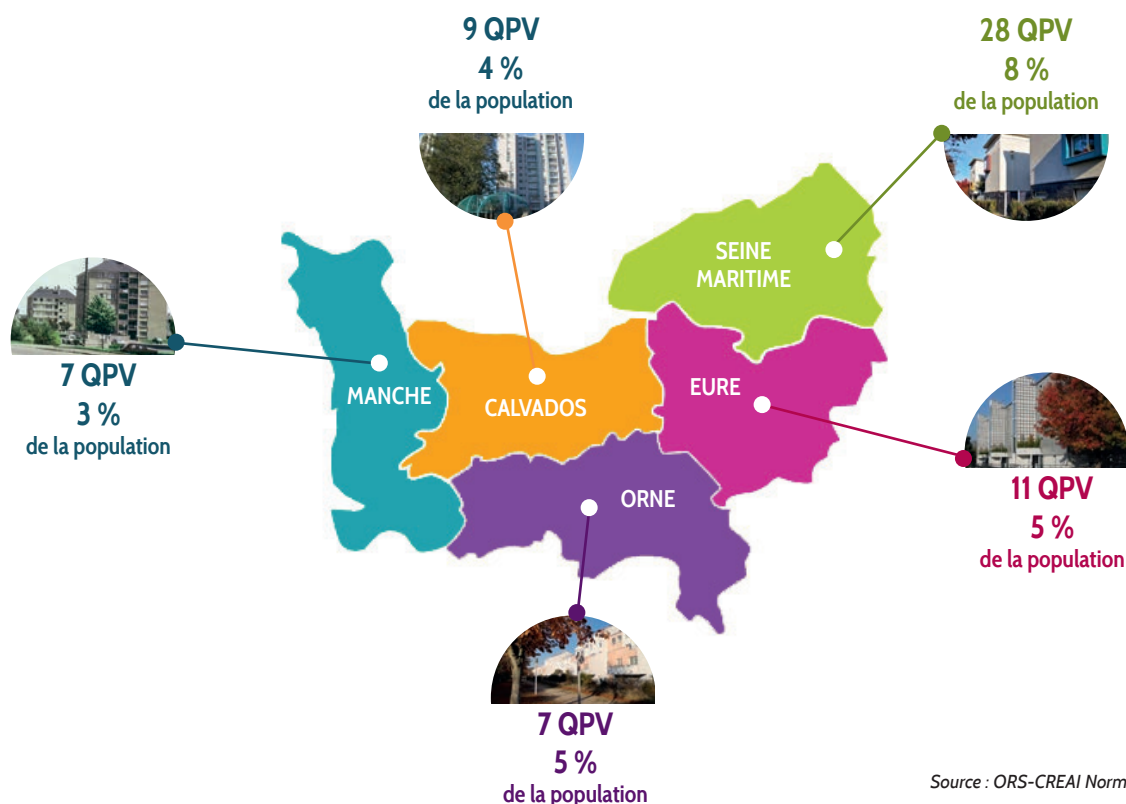
Le centre de ressources Normanvilles
sur le site de l'ORS-CREAI Normandie

LES QUARTIERS PRIORITAIRES NORMANDS : CARACTÉRISTIQUES ET ACTIONS

En Normandie, on trouve 62 QPV pour 21 contrats de ville, ce qui représente 5,8 % de la population de la région. Les contrats de ville sont plus nombreux en Seine-Maritime et dans l'Eure.



Les contrats de ville sont multiformes. Certains intègrent de nombreux QPV : 16 pour Rouen Métropole, 7 pour Le Havre Seine Métropole et Caen la Mer, tandis que d'autres portent sur un ou deux quartiers prioritaires.



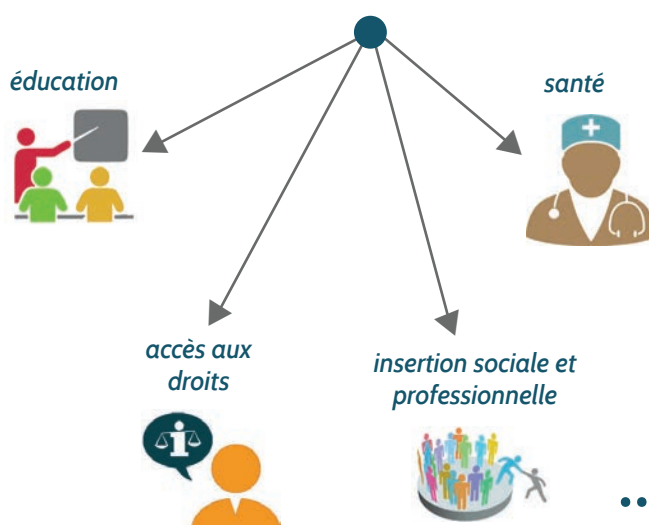
	QPV normands	Région Normandie
Population	194 452	3 328 364
Jeunes de 0 à 14 ans (%)	25,3	18,5
Réussite au brevet (%)	78	84,8
Taux de pauvreté (%)	43,8	13,5
Taux d'emploi des femmes (%)	39,5	59,8
Taux d'emploi des hommes (%)	49,9	66
Logements sociaux (%)	25,7	15,3

Source : *Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville (septembre 2017)*

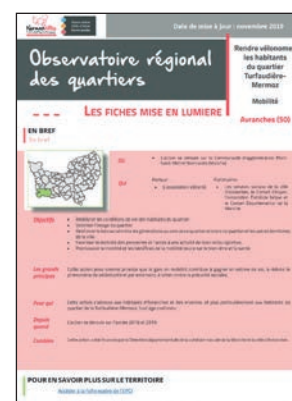
Le tableau ci-dessus présente quelques indicateurs permettant de situer les quartiers prioritaires normands par rapport à l'ensemble de la région Normandie.

Néanmoins, ces moyennes peuvent cacher des disparités importantes selon les quartiers. Pour plus d'informations, consulter les *fiches repères de l'Observatoire régional des quartiers* qui rassemblent des indicateurs statistiques clés à l'échelle des territoires prioritaires de la politique de la ville.

De nombreuses actions se mettent en place sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de répondre, au moins en partie, aux besoins importants de leurs habitants en matière de (d') :



L'Observatoire régional des quartiers met un coup de projecteur sur une cinquantaine de ces actions. Partenaires mobilisés, ressources nécessaires, résultats obtenus et perspectives, contact des porteurs de projets, découvrez les actions développées sur le territoire normand à travers des *fiches « mises en lumière »*.



LA POLITIQUE DE LA VILLE À L'HEURE DU BILAN / PERSPECTIVES

2017 a marqué les 40 ans de la politique de la ville, et une réflexion s'est engagée sur le bilan de cette politique. Daté de décembre 2020, un rapport de la Cour des comptes, qui s'appuie sur une enquête et l'étude approfondie de la situation de huit quartiers prioritaires, relève qu'en dépit des moyens financiers et humains déployés, l'attractivité des quartiers prioritaires a peu progressé en dix ans. Pour y remédier, la Cour recommande une réforme substantielle de la politique de la ville pour lui offrir un cadre plus efficace et plus pertinent, et en particulier de :

- renforcer la décentralisation de cette politique, en permettant une différenciation accrue autour de « projets de quartiers » affichant leurs propres priorités, objectifs et indicateurs de suivi
- préciser le sens et la portée des objectifs de mixité sociale et fonctionnelle des quartiers, en les attachant à une stratégie pluriannuelle d'évolution du parc social, d'attribution des logements et d'affectation des locaux d'activité
- mieux articuler le renouvellement urbain et l'accompagnement social, éducatif et économique des habitants dans le cadre des projets de quartiers



- renforcer l'articulation des actions financées par les crédits de la politique de la ville et par les politiques publiques générales, pour mieux répondre aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires.

Les quartiers prioritaires ont une fonction essentielle d'accueil des personnes en grande difficulté vis-à-vis de leurs conditions de réussite scolaire, d'emploi, de logement... Ces populations ne sont cependant pas complètement statiques. Des habitants partent lorsque leur situation s'améliore. L'image des quartiers reste plutôt négative voire stigmatisante, néanmoins ces territoires recèlent aussi des savoir-faire et des compétences pas toujours reconnus.

Par ailleurs, ils ont été durement touchés par la crise sanitaire avec notamment la destruction d'emplois peu qualifiés, un accès plus difficile à la santé et aux soins, une fracture numérique plus présente, et une sur-occupation des logements qui a aggravé les difficultés scolaires et les risques de violences intra familiales. Le Conseil national des villes (CNV), dans un avis sur l'après Covid-19, demande un accompagnement ciblé pour les enfants, les jeunes et les familles monoparentales des QPV, qui ont été les plus fortement touchés.

Ces constats étant posés, il reste donc beaucoup à faire pour réduire les inégalités auxquelles restent confrontés les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment en s'assurant de leur bonne prise en compte dans le déploiement des plans et dispositifs post-crise sanitaire.

Pascale Després (ORS-CREAI)
Valérie Leroy (Carif-Oref de Normandie)

Ressources à consulter :

Rapport Cour des comptes « L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires » (décembre 2020)

Rapport du Conseil national des villes CNV post-Covid 19 : « Panser le présent, penser les futurs » (juin 2020)

Appel à contribution du réseau national des CRPV « Quartiers populaires, politique de la ville et Covid-19 : des enseignements à tirer de la crise pour l'avenir » (2021)

Contact :

Pascale Després
Directrice de l'ORS-CREAI Normandie /
Responsable du Centre de ressources Politique de la ville (CRPV)
tél. 02 31 75 15 20
p.despres@normanvilles.org